

Le risque sur la commune

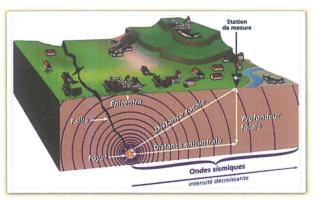
La commune de Breil sur Roya se trouve en zone de sismicité 4 (sismicité moyenne). Malgré ce classement, la commune répond à un objectif de protection parasismique dans les limites économiques supportables par la collectivité.

En surface un tremblement de terre peut dégrader ou détruire des bâtiments, produire des décalages de la surface du sol, provoquer des chutes de blocs.

Le nouveau zonage du risque sismique date du 1er mai 2011. Ce zonage a divisé le territoire national en 5 zones de sismicité croissante : 1,2,3,4, et 5 ;

L'intensité d'un séisme est déterminée à partir des observations visuelles (dégâts aux constructions). Elle est évaluée à l'aide des échelles MSK ou Mercalli qui comprennent 12 degrés.

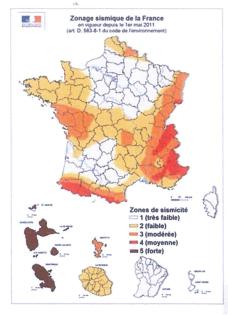
Un séisme est également caractérisé par sa magnitude, évaluée à l'aide de l'échelle de Richter. La magnitude correspond à la quantité d'énergie libérée par des ondes sismiques. Elle est déterminée à partir des renseignements sur ces ondes par les instruments.



L'étude de la sismicité historique (base SisFrance) et les enquêtes macro-sismiques après séisme sont réalisées par le Bureau central de la sismicité française (BCSF). Elles permettent une analyse statistique du risque sismique et d'identifier les effets de site.

Depuis le 1e mai 2011, le zonage sismique de la France impose l'application de nouvelles normes parasismiques (normes Eurocode 8) pour les constructions neuves et lors de la réalisation de certains travaux dans les bâtiments existants. Dans les zones de sismicité moyennes (zone 4), l'application des règles de construction parasismiques est obligatoire, pour toute construction neuve d'un bâtiment à l'exception de ceux dans lesquels est exclue toute activité humaine nécessitant un séjour de longue durée.

Zones soumises au séisme



Liens utiles:

Bureau Central Sismologique Français www.franceseisme.fr

Réseau National de surveillance sismique http://renass.unistra.fr/

Plan séisme www.planseisme.fr

« Les bons réflexes »

AVANT

*Repérez les endroits où vous protéger (loin des fonêtres, sous un meuble solide

Fixez les appareils et meubles lourds

*Amarrer les cuve

*Déplacer les véhicules stationnés à proximité de berges

PENDANT

A l'intérieur :

*Se protéger la tête avec les bras

*S'éloigner des fenêtres et s'abriter sous un meuble solide ou contre un mu

A l'extérieur :

*Fuyez latéralement et ne revenez pas sur vos pa

Ne nas s'annrocher des lignes électrique

*N'entrez pas dans un bâtiment endommagé et ne vous en approchez pas

ADRÈS

*Ne pas rentrer dans les bâtiments

*En cas d'ensevelissement, se manifester en tapant contre

*Prendre contact avec les voisins qui peuvent avoir besoin d'aide

*Déclarer le sinistre à l'assurance dans les plus brefs délais

